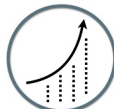


## Les contrats du spectacle vivant cession, coréalisation, coproduction et résidence

214 heures- 680 €\*



à distance



93% acquis

REGLEMENTATION

### PUBLIC

Administratrices/Administrateurs, chargé/es de production ou de diffusion. Directrices/Directeurs artistiques. Toute personne chargée des contrats du spectacle vivant

### PRE-REQUIS

Etre en charge des contrats de droit privé( les structures publiques ne font pas partie du public visé), de leur négociation ou de leur contrôle.

### OBJECTIFS

Maîtriser la législation des contrats du spectacle vivant pour être en mesure de choisir le contrat type le plus adapté, identifier les responsabilités de chacun, et repérer les risques. Comprendre et pouvoir adapter des clauses spécifiques et notamment la clause d'annulation.

### CONTENU DÉTAILLÉ

#### Rappels utiles : les préalables à la signature d'un contrat de spectacle

- Rappels sur le fonctionnement de la licence d'entrepreneur du spectacle et présentation du nouveau régime de déclaration préalable d'activité
- Les statuts juridiques de l'artiste du spectacle et de l'artiste amateur
- L'utilisation d'une œuvre dans un spectacle : notions fondamentales des droits d'auteur
- Quelques principes à retenir en droit des contrats : la liberté contractuelle / la force obligatoire des contrats / le moment de la formation du contrat

#### Le contrat de cession de spectacle

- Les obligations principales des parties
- Le prix de cession (déterminer le prix, facturation des frais annexes, TVA applicable)
- La prise en charge des droits d'auteur et des droits voisins
- L'attestation des 140 représentations
- Prévoir contractuellement les conséquences de l'annulation d'une représentation
- Exercices d'application

#### Le contrat de coréalisation

- Principe de la coréalisation et obligations des parties
- Rédaction de la clause financière
- Redevable de la taxe sur les spectacles

- Redevable des droits d'auteur et des droits voisins
- Exercices d'application

#### Contrat de cession ou de coréalisation conclu avec une compagnie étrangère : les points d'attention de l'organisme d'accueil

- Définition du détachement
- L'information de la DRAC
- Le devoir de vigilance du lieu d'accueil
- Les vérifications spécifiques pour les contrats supérieurs à 5000 euros

#### Les contrats de coproduction

- Présentation des différentes logiques de la coproduction
- Les points d'attention dans les contrats de coproduction simple
- Les principes attachés à la coproduction Société En Participation

#### Les contrats de résidence

- Les résidences encadrées par la circulaire de 2016
- Les résidences non visées par la circulaire de 2016 : points juridiques et contractuels importants lors de la rédaction de la convention

Remarque : Les contrats des artistes et techniciens du spectacle, les questions de droit d'auteur ou celles portant sur l'accueil de spectacles étrangers ne sont pas développés sur cette journée. - Cf. [www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)

## INTERVENANTE EXPERT

**Fanny Schweich** - Juriste. Directrice de For Companies (prestations et information juridique auprès des professionnels du spectacle vivant). Elle est également l'auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018).

## FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Contrats de droits d'auteur, droits voisins, droit à l'image
- Panorama des étapes juridiques et sociales d'une production

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- De part leur connaissance du secteur culturel, il illustrera les parties plus théoriques par des exemples concrets.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- Les exercices proposés pourront prendre la forme de QCM, de quizz, de cas pratiques à travailler en groupe ou de façon individuelle, à partir de vidéos ou de supports papiers et permettrons de contrôler les acquis.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

## VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

## DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

*Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.*

## CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - [formation@cagec.fr](mailto:formation@cagec.fr)

 [www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©

Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

# Demande de pré-inscription

## Contrats du spectacle vivant : cession, coproduction, coréalisation, résidence

### Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

### Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

### Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

### Financement du stage

AFDAS

OPCO autre

Employeur

Pôle Emploi

Fin. personnel

Agéfiph

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.